



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2253

Stade Clos-Layat rénovation du gazon synthétique terrain n° 1 - Lancement de l'opération n° 08258011 et affectation d'une partie de l'AP 2021-3, programme 20004

Direction des Sports

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 19 JANVIER 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 24 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 26 JANVIER 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MICHAUD (pouvoir à Mme HENOCQUE), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2253 - STADE CLOS-LAYAT RENOVATION DU GAZON SYNTHETIQUE TERRAIN N° 1 - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 08258011 ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP 2021-3, PROGRAMME 20004 (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 janvier 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- Contexte :

Par délibération n° 2021/584 du Conseil municipal des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon.

Par délibération n° 2022/2036 du 10 novembre 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon dont celle de « Conservation patrimoine Terrains sportifs extérieurs 2021-2026 équipements sportifs 2021-2026 » n° 2021-3, programme n° 20004.

Afin de poursuivre les travaux de rénovation des terrains en gazon synthétique, il convient de lancer l'opération du terrain n° 1 – Stade Clos Layat à Lyon 8^{ème}.

Le terrain n° 1 du Stade Clos-Layat a été réalisé en 2008. Il est fréquenté quotidiennement par les scolaires (école et collège) et les nombreuses équipes des associations sportives, du territoire.

Le renouvellement du revêtement en gazon synthétique est nécessaire notamment pour améliorer la planéité et la qualité du remplissage qui sera prescrit en matériaux naturels.

Les ouvrages à réaliser comprennent principalement :

- la dépose et l'évacuation du gazon synthétique et de la sous couche existants ;
- le réglage de la couche drainante et l'amélioration du drainage ;
- l'aménagement d'un nouveau revêtement : couche de souplesse et gazon synthétique aux dimensions de tracés 105 X 68 m, remplissage naturel ;
- la rénovation des équipements sportifs (buts).

II- Propositions :

L'opération est estimée à 700 000 € TDC € et elle sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Conservation patrimoine terrains sportifs extérieurs 2021-2026 » n° 2021-3, programme n° 20004.

Vu les délibérations n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021 et n° 2022/1421 du 27 janvier 2022 ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Oui l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n° 08258011 est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-3, programme n° 20004.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon sur le programme 20004, AP 2021-3, opération n° 08258011 et imputées aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonctions 322, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de modifications et compte tenu des aléas pouvant survenir :

- 2022 :	5 000 €;
- 2023 :	660 000 €;
- 2024 :	35 000 €
- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET